

Bien-être animal

Plan d'actions 2020-2026





Préambule

89% des Français jugent la cause animale importante. L'actualité récente avec l'examen en première lecture à l'Assemblée Nationale, du projet de loi relatif à la maltraitance animale témoigne de la prise de conscience progressive par la classe politique du bien-être animal comme préoccupation sociétale.

À Pessac, la cause animale est un engagement de longue date du Maire, Franck Raynal. Sous sa précédente mandature, plusieurs actions en ce sens ont été menées : prise d'un arrêté municipal interdisant les cirques avec animaux sauvages sur le territoire communal, signature d'un partenariat avec la Ligue protectrice des oiseaux ou encore renforcement du soutien à la Société protectrice des animaux.

La désignation d'une conseillère municipale dédiée à la condition animale et le vote, lors du Conseil municipal du 29 septembre 2020 d'une motion en faveur du référendum pour les animaux confirment la volonté municipalité de donner une nouvelle ampleur à la défense de la cause animale pour le mandat 2020/2026.

Désormais, le bien-être animal est une thématique prioritaire intégrée dans la politique de transition écologique menée par la Ville. En effet, de la défense de la cause animale découle également des réflexions et des actions sur l'évolution de nos modes de consommation et la préservation de notre environnement

C'est pourquoi, la Ville de Pessac a souhaité élaborer un plan d'actions en faveur du bien-être animal. Co-construit avec les différents acteurs du monde associatif, institutionnel et citoyen désireux de s'engager, le plan d'actions de la Ville composé de 20 actions se décline autour de quatre axes :

- 1- Sensibiliser au respect et au bien-être des animaux**
- 2- Agir pour une meilleure cohabitation Homme/animal en ville**
- 3- S'engager en faveur du bien-être animal**
- 4- Informer et communiquer sur le bien-être animal.**

Sommaire



- Une démarche concertée et partenariale **P3**
- Informer et sensibiliser au bien-être animal **P4**
- Agir pour les animaux avec les pessacais **P6**
- Les partenaires **P8**





Une démarche concertée et partenariale

Le plan d'actions a été réalisé en concertation et en partenariat avec les acteurs du monde animal de premier plan.

Objectif : concevoir un plan ambitieux et réalisable en adéquation avec les besoins et les réalités de terrain.

Création d'un comité partenarial

Pour mener à bien ce projet, la municipalité a créé un comité partenarial réunissant l'ensemble des acteurs du monde animal prêts à se mobiliser à ses côtés afin de co-construire le plan d'actions. À ce jour, y sont représentés : la LPO, la SPA, l'association Écosite du Bourgailh, l'association L-214, le Parti animaliste et des citoyens militant en faveur de la cause animale.

Le comité a pour mission d'apporter un appui scientifique et technique à la collectivité et de contribuer à la diffusion des actions en faveur du bien-être animal. Ainsi, en fonction des actions menées par la Ville, les membres du comité interviennent en fonction de leurs compétences et leurs champs d'intervention.

Chaque année, un bilan du plan d'actions sera présenté. Une évaluation collective qui permettra à la ville d'évaluer, de modifier, réorienter et conforter ses actions.



4 actions prioritaires

Parmi les vingt actions que compte le plan, quatre ont été érigées en priorité par le comité partenarial :

- Sensibiliser les scolaires dans les parcours thématiques.
- Sensibiliser et informer les agents municipaux.
- Soutenir une politique d'identification et de stérilisation des chats errants.
- Inclure une clause sur le bien-être animal dans le cahier des charges de la restauration collective.

Impliquer les citoyens

Dans le cadre de sa politique visant à encourager la participation citoyenne, le comité partenarial accueillera également des citoyens. Chaque fin d'année, un tirage au sort sera effectué parmi les pessacais volontaires.



Informer et sensibiliser au bien-être animal

La municipalité entend faire changer les mentalités sur la place de l'animal dans la Ville. Une ambition qui se décline en deux axes : sensibiliser au respect et au bien-être des animaux ; informer et communiquer sur le bien-être animal.

Sensibiliser au respect et au bien-être des animaux

Le respect des animaux doit s'apprendre dès le plus jeune âge et se cultiver tout au long du parcours de vie du citoyen. Ainsi, à l'instar des actions menées par la Ville pour sensibiliser à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, un travail à destination des scolaires, des étudiants, des usagers mais aussi des agents de la Ville s'engage.

7 actions sont prévues :

- **Mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des scolaires dans les parcours thématiques**
- **Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'information auprès des agents municipaux**
- Associer le Conseil municipal des enfants à la réflexion sur le bien-être animal
- Sensibiliser les enfants au bien-être animal sur les temps d'accueil périscolaire et de centres de loisirs.
- Associer les étudiants et les intervenants de l'enseignement supérieur à la réflexion sur le bien-être animal.
- Intégrer la dimension du bien-être animal dans les missions d'une future brigade de l'environnement.
- Mettre en place des animations à l'occasion de la Journée mondiale des animaux, le 4 octobre.

En 2021 :

- Dans le cadre de son partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux, la Ville proposera aux écoles maternelles et élémentaires volontaires d'installer des refuges LPO comme support pédagogique.
- Intégration du bien-être animal dans un cycle de formation sur 3 ans consacré à la transition écologique à destination des agents municipaux.
- Conférence sur le bien-être animal en octobre 2021 en partenariat avec le CROUS et l'Université sur le bien-être animal
- Participation de la Ville à la journée mondiale des animaux le 4 octobre par des animations sur l'ensemble du territoire, à destination de tous les publics.





Informer et communiquer sur le bien-être animal

L'engagement de la Ville s'accompagne d'une nécessaire communication auprès du grand public, propriétaires ou non d'animaux. Le bien-être animal ne se limite pas aux animaux domestiques mais bien à l'ensemble des espèces animales présentes sur notre territoire. Respecter la faune locale contribue à la préservation de la biodiversité et, à ce titre, à la protection de notre environnement.

Sur cet axe, quatre actions sont prévues :

- Faciliter l'accès des usagers aux informations sur le bien-être animal.
- Intégrer la thématique du droit animal dans la future Maison municipale de la Transition écologique et citoyenne.
- Faire connaître les structures et les dispositifs existants sur la condition animale.
- Garantir la transparence des actions menées en faveur du bien-être animal.

En 2021 :

- Recenser les acteurs du monde animal sur le territoire et créer un document ressource à fournir aux propriétaires d'animaux et, plus globalement, aux usagers. Objectif : informer sur l'action de la Ville et ses partenaires, et d'autre part, rappeler les responsabilités des propriétaires d'animaux.
- Elaborer un bilan d'activités annuel avec des indicateurs définis incluant l'activité de la fourrière animale.
- Création d'une page dédiée sur le site de la Ville.



Dans 3 ans :

La Ville souhaite que la future Maison municipale de la Transition écologique et citoyenne soit le point d'entrée unique à toutes les questions relatives au bien-être animal. Véritable lieu ressource, les citoyens pourront s'informer, s'engager mais aussi agir, par exemple, avec la possibilité d'installer un refuge LPO dans son jardin.



Agir pour les animaux avec les pessacais

Consciente que la réussite de son ambition sera le fruit d'un engagement collectif, la Ville souhaite associer les Pessacais dans la réalisation de ces actions. Deux objectifs lui permettront d'œuvrer en ce sens : améliorer la cohabitation Homme/animal en ville, s'engager en faveur du bien-être animal.

Agir pour une meilleure cohabitation Homme/animal en ville

Le bien-être animal est un élément constitutif du bien-vivre ensemble. L'Homme et l'animal partagent un même territoire et doivent apprendre à vivre ensemble. C'est pourquoi, la Ville agit pour répondre à cet objectif et prévenir les éventuelles tensions que peuvent entraîner la présence des animaux sur le domaine public et chez les particuliers. Trois actions sont ainsi prévues :

- Soutenir une politique d'identification et de stérilisation des chats errants

- Créer des aires de détente canine.

- Soutenir les propriétaires d'animaux domestiques en situation de précarité et/ou de handicap et/ou sans solution d'accueil en cas d'hospitalisation.

En 2021 :

> **Chats errants** : Mise en place à partir du second semestre 2021, cette action sera menée par les services de la Ville de Pessac, en partenariat avec l'école du chat libre de Bordeaux, la SACPA et la SPA. Un point d'entrée unique permettant d'informer, de recevoir et suivre les plaintes d'usagers sera créé. Une convention avec une association susceptible de mettre en œuvre cette politique sera signée. Le coût annuel pour la Ville est estimé à 5000€ par an.

> **Aires de détente canine** : Jusqu'à présent, il n'existe aucune aire canine sur le territoire communal. Une expérimentation à la forêt du Bourgailh et/ou au bois des sources du Peugue sera menée. Un travail en concertation avec les associations partenaires et les propriétaires canins déterminera le contenu de l'aire. Objectif : réalisation d'une première aire d'ici à la fin de l'année 2021. Coût estimé : 40 000€ pour une surface de 1000 m²





S'engager en faveur du bien-être animal

En matière de défense du bien-être animal, Pessac se veut être exemplaire. Après avoir interdit l'installation de cirques avec animaux sauvages sur son territoire, la Ville souhaite mettre en œuvre, dans le respect de la réglementation, de nouvelles dispositions sur son territoire. Pour y parvenir, elle entend associer les acteurs du territoire (associations, institutions, entreprises) à sa démarche. Six actions seront choisies en ce sens :

- Instaurer une clause sur le bien-être animal dans le cahier des charges de la restauration collective.
- Sensibiliser les usagers de la restauration scolaire et de la restauration alternative aux repas avec viande
- Sensibiliser les structures d'accueil (EHPAD, IME, RPA...) au bien-être animal
- Engager un dialogue avec les chasseurs du territoire visant à instaurer une meilleure cohabitation
- Engager un dialogue visant à encadrer la pratique de la pêche.

Cirque avec animaux sauvages

En 2016, la Ville a pris un arrêté interdisant l'installation, sur son territoire, de cirques avec animaux sauvages. Suite à l'abrogation de l'arrêté par le tribunal administratif de Bordeaux, le Maire a décidé de faire appel de la décision. Une décision motivée par la volonté du Maire de faire bouger les lignes et d'amener l'Etat à prendre en compte les questions d'intérêt local sur lesquelles les Maires se retrouvent impuissants faute d'un corpus normatif suffisant.

Restauration collective

En 2022, la délégation de service public de la restauration collective va faire l'objet d'un renouvellement. La Ville entend profiter de cette opportunité pour intégrer au cahier des charges des critères en lien avec le bien-être animal : élevage en plein air, modes d'abattage doux, part du bio et du local.





Les partenaires

La Ligue de protection des oiseaux œuvre pour la protection des espèces, la préservation des espaces et pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

La Société protectrice des animaux a pour mission de lutter contre la maltraitance et les abandons ; recueillir et héberger les animaux abandonnés, perdus ou maltraités et leur trouver un foyer ; sensibiliser le grand public et en particulier les jeunes à la protection animale ; responsabiliser les propriétaires d'animaux ; s'engager auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer la cause animale.

Association L-214 éthique & animaux est engagée dans la lutte contre la maltraitance animale dans la production alimentaire. Elle dénonce les mauvaises conditions de vie, de transport et d'abattage des animaux en s'appuyant sur des enquêtes filmées et accompagnées d'informations sourcées, soulève des questions éthiques reposant sur des arguments étayés et propose des solutions à mettre en œuvre aux niveaux politique et individuel.

Le Parti animaliste promeut une évolution de société qui prend en compte les intérêts des animaux et qui repense la relation entre les animaux et les humains. Il œuvre notamment pour inclure dans les politiques publiques la prise en compte des intérêts des animaux, du respect de leurs ressources, de leurs territoires, de leurs habitats et de leurs mobilités. Il agit afin de mobiliser la société et de prendre toute initiative d'action allant dans le sens de cette évolution.

L'Association Ecosite du Bourgaillh est une structure d'éducation à l'environnement et de protection de la nature pessacaise. Elle a pour vocation de faire vivre la nature au plus grand nombre et participer à sa préservation lors d'activités pédagogiques, d'études et expertises écologiques et dans le cadre de formations professionnelles.

